



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-48445>

Département(s) de publication : **36**

Annonce n° **25-48445**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-139139

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de L'Indre

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22360001600016

Ville : CHATEAUROUX CEDEX

Code postal : 36020

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 36

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : RD 920 PR 59+900 REHABILITATION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA BOUZANNE SUR LA COMMUNE DE TENDU

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221119

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 25% Prix : 75%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 3 Date d'attribution : 23/04/25 Marché n° : Pa-2024-141 Segec / Db Centre, 70 Av Aristide Briand, 36400 Montgivray Montant Ht min : 1 979 913,50 Euros Renseignements complémentaires : Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud Cs 40410 87011limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) - Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) - Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la

notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). - Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir - Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2025